

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

Nombre :	
de conseillers	
- en exercice	14
- de présents	11
- de votants	11

Date de convocation :
10/09/2019

L'an deux mil dix neuf, le dix-sept septembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Xavier MOUVET, Jacques MORLAIN, Sabine SOUMIER, Sophie LOUGUET, Jean-Claude CORRIER, Christine MEPLAUX, Michel DELVA, Stéphane PAMART, Véronique DEHAUSSY et Lucie ROSELEUR

Absents excusés : Béatrice PAYEN, Philippe MARION et Daniel HERPHELIN

Mme Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance

Objet : Décision modificative 4-2019

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,
Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2019

Vu la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée du budget principal de la commune de l'exercice 2019 en section d'investissement et en section de fonctionnement, comme suit :

Dépenses d'investissement :

21534	21	Réseaux d'électrification	- 1.100 €	
2188	21	Autres immo corporelles		+ 1.100 €

Dépenses de fonctionnement :

60632	11	Fournitures de petit équipement	- 950 €	
611	11	Contrat prestations service	- 2.500 €	
615228	11	Entret autres bâtiments	- 2.000 €	
6453	12	Cotisations caisse de retraite	<u>- 2.200 €</u>	
				<u>7.650 €</u>

615221	11	Entret bâtiments public		+ 2.000 €
61524	11	Bois et forêts		+ 250 €
6156	11	Maintenance		+ 2.500 €
6182	11	Doc générale et technique		+ 400 €
6218	12	Personnel extérieur		+ 1.000 €
6236	11	Catalogues et imprimés		+ 1.200 €
6718	67	Autres charges exceptionnelles		+ 170 €
673	67	Titres annulés		<u>+ 130 €</u>
				<u>7.650 €</u>

Objet : Reprise de concessions

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance :

- des procès-verbaux en date du 8 octobre 2011 et du 18 octobre 2014 constatant l'état d'abandon des concessions énumérées ci-après :
 - 15d du rang 1B dont le titulaire était Eloi DERVAUX
 - 33d du rang 2 dont les titulaires étaient la famille SCOTTEZ MERCIER
 - 98d du rang 6 dont le titulaire était Edouard COURTIN MAUFROY
 - 117d du rang 6 dont la titulaire était Maria PRISSETTE
 - 137d du rang 7 dont les titulaires étaient la famille BOULANGER
 - 175d du rang 9 dont le titulaire était Julien SCULFORT
 - 191d du rang 10 dont les titulaires étaient la famille LEPOMME PLANTIN
 - 196d du rang 10 dont les titulaires étaient la famille BOISE CAMBERLIN
 - 240d du rang 12 dont le titulaire était Louis HUART
 - 243d du rang 12 dont le titulaire était Achille CHARTIAUX MATON
 - 248d du rang 12 dont le titulaire était Emile BLAMPAIN TAINÉ
 - 252d du rang 12 dont la titulaire était Flore CINGLAND
 - 253d du rang 12 dont les titulaires étaient la famille DEPROOTE BAUDRY
 - 270d du rang 13 dont le titulaire était Ernest SCOTTEZ
 - 320d du rang 15 dont le titulaire était Pierre RAVAUX
 - 321d du rang 15 dont les titulaires étaient la famille DUPONT LACOURT
 - 322d du rang 15 dont les titulaires étaient la famille REVE PLANTIN
 - 327d du rang 15 dont le titulaire était Henri TAISNE
 - 367d du rang 17 dont le titulaire était Hubert ABRAHAM
 - 420d du rang 19 dont le titulaire était Robert DUBAIL
 - 428d du rang 19 dont la titulaire était Onésime GAUDEFRY
 - 429d du rang 19 dont le titulaire était inconnu

- des procès-verbaux en date du 15 septembre 2012 et du 17 octobre 2015 constatant l'état d'abandon des concessions énumérées ci-après :
 - 1d du rang 1 dont les titulaires étaient la famille MARY
 - 2d du rang 1 dont la titulaire était Clémence COLAS
 - 10d du rang 1 dont la titulaire était Romaine HUET
 - 12d du rang 1bis dont les titulaires étaient la famille DELWARTRE
 - 31d du rang 2 dont le titulaire était inconnu
 - 37d du rang 2 dont le titulaire était un militaire
 - 49d du rang 3 dont le titulaire était Médéric HERBECQ
 - 56d du rang 3 dont le titulaire était Henri HOCQUET
 - 57d du rang 3 dont les titulaires étaient la famille WERY MARTEAU
 - 66d du rang 4 dont les titulaires étaient la famille HOUSSIN
 - 69d du rang 4 dont la titulaire était Adolphe DELESTENNE
 - 71d du rang 4 dont les titulaires étaient la famille MARMIGNON CAYEN
 - 86d du rang 5 dont le titulaire était Pierre PASQUELIER
 - 89d du rang 5 dont le titulaire était Jules FOURDRIGNIER
 - 106d du rang 6 dont le titulaire était Narcisse DERAIME

- 113d du rang 6 dont la titulaire était Césarine GOVIN
- 134d du rang 7 dont les titulaires étaient la famille BALLEUX
- 135d du rang 7 dont les titulaires étaient la famille JOURDAN
- 136d du rang 7 dont le titulaire était Alfred BRASSART
- 151d du rang 8 dont le titulaire était Alfred GERAIN
- 197d du rang 10 dont le titulaire était Paul NAVARRE
- 204d du rang 10 dont le titulaire était Cyprien BALLEUX
- 209d du rang 11 dont les titulaires étaient la famille NAVEZ ROSELEUR
- 220d du rang 11 dont la titulaire était Laure LEBLEU
- 223d du rang 11 dont les titulaires étaient la famille BAUDRY VINS
- 231d du rang 11 dont les titulaires étaient la famille BLANCHARD
- 237d du rang 12 dont les titulaires étaient Fernand et Colette ROULY
- 259d du rang 13 dont les titulaires étaient la famille LECLERCQ DEFOSSE
- 271d du rang 13 dont la titulaire était Marguerite JANLIN
- 274d du rang 13 dont les titulaires étaient la famille PONCHAUX MATTON
- 281d du rang 14 dont les titulaires étaient la famille JANLIN
- 295d du rang 14 dont le titulaire était inconnu
- 300d du rang 14 dont le titulaire était Auguste RICHEZ
- 308d du rang 15 dont le titulaire était Marcel MONGE
- 317d du rang 15 dont la titulaire était Zélia DUPONT
- 336d du rang 16 dont les titulaires étaient la famille ROSELEUR DELLEAUX
- 361d du rang 17 dont les titulaires étaient Jules BETRY
- 376d du rang 17 dont les titulaires étaient la famille THEVENIN
- 387d du rang 18 dont les titulaires étaient la famille VALET
- 391d du rang 18 dont le titulaire était Albert HULIN
- 392d du rang 18 dont les titulaires étaient la famille HOCQUET GILLOT
- 394d du rang 18 dont les titulaires étaient la famille CAYEN
- 400d du rang 18 dont la titulaire était Emélie TROTIN
- 405d du rang 18 dont la titulaire était Adolphine LEPORCQ
- 422d du rang 19 dont le titulaire était Albert CHAMPAGNE

décide la reprise par la commune des concessions abandonnées et autorise le Maire à faire le nécessaire à cet effet.

Objet : Attribution de subventions communales (2019026)

Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations concernées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 11 voix pour, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations comme suit :

Harmonie Municipale	3000.00 €
Mosaïc des Savoir-Faire	200.00 €

Ces sommes seront créditées à l'article 6574 de la section de fonctionnement du BP 2019.

En ce qui concerne la demande formulée par l'association « La Tanière », la subvention communale sera accordée au vu du premier bilan financier.

Questions diverses

Travaux de voirie des Grands Sarts (2019023)

M. le Maire informe les conseillers que suite à la consultation lancée pour les travaux de voirie du chemin des Grands Sarts, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir l'offre de l'entreprise MONTARON de Maubeuge, considérée comme « mieux disante », d'un montant de 116.976,25 HT. Le début des travaux est fixé fin novembre 2019.

Objet : Remplacement de vitres aux écoles

Trois entreprises ont été consultées pour remplacer deux vitres aux écoles. A ce jour, deux d'entre elles ont répondu.

Rencontre avec les membres du nouveau bureau de foot

M. le Maire expose les futurs projets du club axés principalement sur les thèmes du handicap, de la culture et de la communication ; une ouverture d'une école dès 5 ans est également en vue. D'autre part, il informe l'assemblée que les membres souhaiteraient un réaménagement du plan de travail au club house ainsi que la pose de carrelage supplémentaire à divers endroits. Il est décidé de prendre en compte et d'étudier les doléances du club sportif.

Intervention de Mme SOUMIER

Mme SOUMIER expose à l'assemblée que M. Jean-Pierre ROSELEUR, domicilié à Cartignies, entreprenait la démolition d'un mur situé à l'arrière de sa propriété et contigu au logement communal sis rue Roger Lebon.

Madame SOUMIER suggère au Conseil Municipal, que la commune reprenne un morceau de son terrain pour agrandir l'entrée sur le côté dudit logement et éventuellement d'y construire un garage dans la cour.

Après réflexion et devant la complexité de la faisabilité de l'ouvrage compte-tenu des difficultés de stationner aux abords de l'école, des autorisations nécessaires à l'ouverture d'une sortie donnant accès sur une route départementale, des budgets à définir et à prévoir... et estimant que ces travaux n'apporteraient aucune valeur supplémentaire au logement communal, Madame SOUMIER renonce à donner suite à cette proposition.